



DOSSIER D'INSCRIPTION

Année scolaire 2020/2021
(à compléter par la famille)

Coller une photo d'identité

→ **Seconde**

ÉLÈVE

NOM (en majuscule) : _____ Prénom(s) (dans l'ordre de l'état civil) : _____

Sexe : _____ Nationalité : _____

Né(e) le : _____ Lieu de naissance : _____ Département : _____

Mél : _____ (Téléphone portable élève) : _____

➔ Qualité :

INTERNE*

DEMI-PENSIONNAIRE

EXTERNE

*(sous réserve des places disponibles et des élèves prioritaires)

➔ Transport scolaire :

Oui Non

Ligne _____

Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

Votre enfant disposait-il d'un PAI ou d'un suivi particulier au collège ?

Non Oui (lequel) **Dans ce cas prendre RDV avec M. DEBIAIS (Infirmier)**

Etablissement d'origine : _____ Département _____

Classe : _____

PARENTS OU REPRÉSENTANT LÉGAL

	Père	Mère	Représentant légal
NOM			
Prénom			
Adresse			
Code postal			
Ville			
Téléphone			
Mél			
Emploi			
Situation maritale			

LANGUES VIVANTES ETUDIÉES

LV1 Anglais

LV2 Allemand

LV2 Espagnol

Classe à coloration EURO* Oui Non

*(sous réserve d'une candidature déposée en mai 2019).

OPTIONS FACULTATIVES :

- Enseignement général (3 heures) un au choix

Latin OU Théâtre

Autre(s) option(s) CNED (150 euros de frais 'inscription) : _____

Et/ou

- Enseignement technologique (1h30) un au choix

Management et gestion.

Créations et innovations technologiques.

Sciences de l'ingénieur.

Sciences de laboratoire.

ATTENTION

Le choix d'une option facultative est un engagement pour l'année entière et ne sera pas remis en cause à la rentrée.

Fait à _____ le _____

Signature des parents ou du représentant légal

PIÈCES À FOURNIR

1	DEMANDE D'INSCRIPTION (la présente chemise).
2	CERTIFICAT DE SORTIE ou EXEAT (OBLIGATOIRE, à demander dans l'établissement d'origine de votre enfant).
3	LA PHOTOCOPIE DU LIVRET DE FAMILLE (en entier) (ET DES LIVRETS POUR LES FAMILLES RECOMPOSÉES). LA PHOTOCOPIE DE L'EXTRAIT DU JUGEMENT MENTIONNANT LA GARDE DE L'ENFANT (pour les élèves mineurs dont les parents sont divorcés ou séparés).
4	FICHE DE DEMANDE DE DOSSIER MÉDICAL (compléter uniquement nom, prénom, établissement origine).
5	FICHES « INFIRMERIE » (à compléter le plus précisément possible) Fiche d'urgence non confidentielle à remplir. Fiche d'urgence confidentielle (à glisser dans l'enveloppe jointe à l'attention de l'infirmier). L'infirmier sera à votre disposition pour compléter ces fiches si nécessaire.
6	PHOTOGRAPHIES D'IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE (portant au verso son nom, prénom et classe) 3 photos pour les élèves internes et DP/2 photos pour les élèves externes.
7	MAISON DES LYCÉENS Formulaire d'adhésion. Chèque.
8	Fiche d'inscription – Service gestion + RIB
9	L'imprimé prélèvement automatique



INTENDANCE : Informations

Tarifs du service de restauration →

Les tarifs de la cantine, fixés par la Région Nouvelle Aquitaine, pour l'année scolaire 2019-2020 étaient les suivants :

Trimestres 2019 – 2020	Demi-pension 5 jours	Demi-pension 4 jours	Pension
Septembre – Décembre 2019	208.00 €	174.00 €	530.50 €
Janvier – Mars 2020	172.00 €	140.00 €	438.57 €
Avril – Juin 2020	129.00 €	105.00 €	328.93 €

Choix du régime →

L'inscription à la demi-pension et à l'internat est pour l'année entière.

A titre exceptionnel un seul changement de catégorie pourra être autorisé par le chef d'établissement en cours d'année scolaire. Ces demandes motivées de changement de régime, formulées par écrit et par le responsable légal de l'élève mineur ou par l'élève majeur, doivent être reçues par le chef d'établissement au plus tard deux semaines avant l'issue du terme, pour une prise d'effet à compter du terme suivant.

Le lycée assure les repas du midi uniquement. L'élève doit choisir soit d'être demi-pensionnaire 4 jours ou 5 jours, interne ou régler ses repas à l'unité (3.70 € en 2020). Le service annexe d'hébergement **reste ouvert et accessible à tous jusqu'à la fin de l'année scolaire.**

Pour les internes, les repas du soir et le petit-déjeuner sont à prendre au LP des Terres Rouges. Les élèves internes sont hébergés à l'internat du lycée Professionnel « Les Terres Rouges ». Une navette est organisée entre les deux lycées. **La qualité d'interne vaut acceptation du règlement intérieur de l'internat du Lycée Professionnel.**

Une carte de self personnelle est attribuée à tous les élèves demi-pensionnaires ou internes. Celle-ci sert pour la totalité de la scolarité de l'élève au lycée. Dans le cas de la perte de cette carte il faut le signaler au secrétariat de gestion. Le coût de son renouvellement est de 6 € en 2020.

Dossier de bourses →

Pour les élèves entrant en seconde, la demande de bourses a dû être faite auprès du collège lors de l'année de troisième.

Pour les autres élèves, le dossier est automatiquement renouvelé. Il est valable pour les 3 années de lycée.

En cas de redoublement ou de réorientation, le dossier de bourse est révisable en début d'année scolaire. Un courrier vous sera adressé vous demandant les pièces justificatives à fournir.

Chaque année, lors de la campagne de bourses (mai à octobre), un simulateur est mis à votre disposition via le site du lycée. Il permet de savoir si votre enfant peut prétendre à des bourses suite à une baisse de revenus (changement de situation familiale, chômage, longue maladie, ...)

Suite Informations Intendance

Le fait d'être boursier permet :

- l'attribution de la prime d'entrée en seconde, première et terminale. Cette prime sera déduite des frais scolaires du 1^{er} trimestre pour les demi-pensionnaires et les internes. Elle est versée sur le compte des familles dans le cas d'externat ou de reliquat après déduction des frais scolaires des demi-pensionnaires et internes.
- aussi le droit à une prime d'internat (86 € en 2020) retenue sur les frais scolaires des internes. Une nouveauté est à prendre en considération : la prime d'internat ne sera plus d'un montant de 86 € mais sera échelonnée en fonction du montant de droit à bourses de l'élève comme cela est le cas actuellement pour les bourses au mérite.

Remise d'ordre →

Les élèves demi-pensionnaires et pensionnaires se voient accorder une remise d'ordre sur les frais de restauration pour une absence médicale d'au moins cinq jours consécutifs (certificat médical à l'appui). **Un formulaire est alors à demander ou à télécharger sur le site du lycée et à déposer au secrétariat de gestion.**

Dans le cas de stage, la remise d'ordre est aussi consentie.

Les élèves quittant l'établissement de leur plein gré, sans justifications, ne peuvent prétendre à aucun remboursement.

Fonds social →

Il existe un fonds social d'aide à la restauration et aussi des fonds sociaux permettant une aide à la scolarité (équipement, transports scolaires, fournitures et manuels scolaires, sorties pédagogiques, ...). Ces aides sont soumises à conditions de ressources. Le dossier est à retirer auprès du Conseiller Principal d'Éducation, du secrétariat de gestion ou à télécharger sur le site du lycée. Il est étudié par une commission ad-hoc réunie chaque trimestre. Le dossier est constitué pour l'année scolaire, mais vous pouvez demander plusieurs aides à différentes périodes de l'année (joindre un courrier expliquant le motif de la demande ainsi que la pièce justificative).

Non paiement →

Sur chaque avis aux familles, une date limite de règlement est fixée. Le non respect de cette date entraîne 2 lettres de rappel suivies de la mise à l'huissier avec les frais correspondants.

Pour éviter de telles situations, il est impératif que les dossiers de fonds sociaux ou la demande de prélèvement automatique soient déposés au secrétariat de gestion. Il vous est possible aussi de nous contacter en amont.

Envoi des factures de cantines →

L'envoi des factures de cantines se fait maintenant par mail. Il est impératif de renseigner l'adresse mail du représentant légal qui paie les frais scolaires. Dans le cas des parents séparés, un seul représentant est pris en compte dans le logiciel.



BP 70016 – 86400 CIVRAY

☎ 05.49.87.00.09

✉ 05.49.87.76.85



FICHE D'INSCRIPTION – Service Gestion

Nom : _____ Prénom : _____
 Date de naissance : _____ Sexe : F M

SECONDE

PREMIERE

TERMINALE

Qualité

Interne Externe DP 5J DP 4J

Nom, Prénom, adresse du **Responsable légal** qui paie les frais scolaires :

☎ : Adresse mail pour l'envoi des factures de cantine :
@.....

Votre enfant est-il boursier : OUI NON

Si non, avez-vous fait une demande de bourse pour l'année scolaire 2020-2021 ? :
 OUI NON

Prélèvement automatique : OUI NON

Pièces demandées au dossier :

Un relevé d'identité bancaire ou postal à fournir (pour le paiement des bourses, primes, aide du Fonds social, remboursement divers)

Je m'engage à acquitter les frais de pension ou demi-pension de mon enfant, même majeur, ainsi que les dégradations dont il pourrait être responsable.

A Le,2020

Signature



CONCERNE LES ELEVES NON BOURSIERS

PAIEMENT DU SERVICE DE RESTAURATION

Pour faciliter le règlement des frais de cantine, outre le paiement trimestriel par chèque ou espèces, trois possibilités s'offrent à vous :

1. LE PRELEVEMENT

Pour les **élèves non boursiers uniquement**, vous pouvez demander le prélèvement automatique. Le montant annuel des frais scolaires est réparti sur 9 mensualités (octobre à juin) et il est prélevé entre le 5 et 15 du mois. Un échéancier est adressé dès sa mise en place.

Pour adhérer au prélèvement ou le reconduire, vous devez remplir l'imprimé « Prélèvement automatique année scolaire 2020-2001 ci joint et le retourner avec le dossier d'inscription. Si vous avez coché la première option (demande de mise en place du prélèvement), à la rentrée de septembre, un mandat de prélèvement SEPA vous sera adressé. Il sera à remplir par vos soins et à retourner au lycée **avant le 15 septembre 2020**.

2. LE TELEPAIEMENT

3. LE VIREMENT

Dès réception de la facture du premier trimestre, vous pouvez effectuer le virement de cette somme sur le compte du lycée dont vous trouverez le R.I.B. ci-dessous, auprès de votre banque ou directement depuis votre compte bancaire en ligne :

FINANCES PUBLIQUES				RELEVÉ DE COMPTE	
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE					
TRÉSOR PUBLIC					
Titulaire du compte					
LYCEE ANDRÉ THEURIET					
Domiciliation : TPPOITIERS					
Code banque	Code de compte	N° de compte	CLERES		
10071	86000	00001003095	07		
IBAN : FR76 1007 1800 0000 0010 0300 587					
BIC : TRFUPRFP1					
<small>Cadre réservé au destinataire du RIB</small>					
DRFP POITOU-CHARENTES ET VIENNE 11 RUE RIFFAULT BP 549 86020 POITIERS CEDEX CH 04 90 006141 930112 12 LYCEE ANDRÉ THEURIET AGT COMPT LES TERRES ROUGES RUE JEAN MOULIN 86400 CIVRAY					



**CONCERNE LES ELEVES
NON BOURSIERS**

**Retour du document avec le dossier
d'inscription ou de réinscription**

Prélèvement automatique Année scolaire 2020-2021

M. Mme

Représentant légal de l'élève classe :

Effectue une première demande de mise en place de prélèvement automatique mensuel pour l'année scolaire 2020/2021 (*joindre un RIB/IBAN*). Le mandat de prélèvement nominatif vous sera transmis dès réception de cet imprimé.

Renouvelle mon prélèvement automatique **sans** changement de RIB

Renouvelle mon prélèvement automatique **avec** changement de RIB. Un nouveau mandat de prélèvement vous sera transmis dès réception de cet imprimé. Fournir le nouveau RIB.

Ne souhaite pas opter pour le prélèvement automatique pour le règlement des frais de demi-pension ou pension.

**Le prélèvement automatique ne concerne pas les
élèves ayant les bourses nationales de lycée**

En cas de changement de coordonnées bancaires au cours de l'année, je m'engage à les communiquer au service de gestion du lycée André Theuriet dans les meilleurs délais.

Date :

Signature :

La réforme du Baccalauréat a pour conséquence une refonte des programmes.

Dans ce cadre, la Région Nouvelle-Aquitaine, par décision de l'assemblée plénière du 12 avril 2019, a instauré le principe de gratuité du renouvellement des manuels scolaires. Elle concerne, à la **rentrée 2020**, les élèves scolarisés dans les lycées généraux et technologiques en classe de **terminale**.

Dans les lycées publics, cette aide prendra la forme d'un e-coupon d'une valeur équivalente à **230 €** attribuée aux lycéens de terminale à utiliser auprès d'opérateurs économiques, libraires notamment, partenaires de la Région dans le cadre de cette opération.

Par conséquent, les manuels appartiennent à la Région et sont prêtés le temps de l'année scolaire à l'élève au sein de son établissement.

Lycéens de 2ndes et 1ères Rentrée 2020

Les manuels seront distribués en début d'année scolaire aux élèves qui les rendront en fin d'année. Ils doivent les couvrir et en prendre soin.

Les pochettes détachables, notamment utilisées dans certaines disciplines technologiques ne rentrent pas dans le dispositif. Par conséquent leur achat est à la charge des familles.

Lycéens de Terminales Rentrée 2020



FICHE D'URGENCE (NON Confidentielle)

Classe :

Externe – Demi-pensionnaire – Interne (préciser si interne dans un autre établissement.....)

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

En cas d'urgence, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Merci de faciliter notre mission en nous indiquant au minimum un numéro de téléphone :

<p>Représentant légal 1 - NOM :</p> <p>Adresse :</p> <p><input type="checkbox"/> domicile :</p> <p><input type="checkbox"/> travail :</p> <p><input type="checkbox"/> portable :</p> <p>Adresse électronique :</p> <p>Nom de la sécurité sociale (CPAM, MSA, MGEN...) et N° de sécurité sociale :</p> <p>Nom et n° de la complémentaire santé :</p>	<p>Représentant légal 2 – NOM :</p> <p>Adresse :</p> <p><input type="checkbox"/> domicile :</p> <p><input type="checkbox"/> travail :</p> <p><input type="checkbox"/> portable :</p> <p>Adresse électronique :</p> <p>Nom de la sécurité sociale (CPAM, MSA, MGEN...) et N° de sécurité sociale :</p> <p>Nom et n° de la complémentaire santé :</p>
---	---

Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins.

Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'avec sa famille. Les frais engagés (médicaux, pharmaceutiques, transports...) seront réglés par la famille et pris en charge par la sécurité sociale si prescription médicale.

- Date du dernier rappel de vaccin antitétanique (DT Polio):

- Date vaccination Rougeole, Oreillons, Rubéole : 1ère injection Rappel

NOM, adresse et n° de téléphone de votre médecin traitant :

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement et des services d'urgence : allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre ...

Vous souhaitez transmettre des informations confidentielles : vous pouvez le faire, sous enveloppe, à l'attention de l'infirmier-ère ou du médecin de l'éducation nationale.

Si votre enfant est atteint d'une maladie chronique susceptible d'avoir un retentissement sur sa vie dans l'établissement, il doit bénéficier de la mise en place (ou du renouvellement) d'un PAI (Projet d'accueil individualisé).

▶ Elève bénéficiant d'un PAI (projet d'accueil individualisé) l'année précédente : OUI NON

▶ Elève ayant besoin d'un PAI cette année (renouvellement ou mise en place) : OUI NON

Signature(s) du ou des représentants légaux :

Cette fiche non confidentielle peut être utilisée sur les différents temps périscolaires de votre enfant.

Merci de bien vouloir fournir, avec la fiche d'urgence, les photocopies du carnet de vaccination de votre enfant.

FICHE D'URGENCE CONFIDENTIELLE

Sous enveloppe fermée à l'intention de l'infirmier(e) ou du médecin de l'établissement.

A remplir obligatoirement par les familles à chaque début d'année scolaire.

Lycée André Theuriet 42, rue Duplessis 86400 CIVRAY Tél. : 05.49.87.00.09.

Nom de l'élève* : **Prénom*** : **Classe*** :

Code Postal : Ville* :

Né(e) le :

1 - Externe

2 - ½ pensionnaire

3 - Interne

(Entourer la mention utile)

Si vous jugez que rien n'est à signaler écrire : Néant

- Traitements en cours :

- Interventions chirurgicales subies et dates :

- Maladie à prendre en compte :

-Précautions particulières à prendre ou autres renseignements :

- Si un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) avait été mis en place, merci de le signaler :

*En majuscules.

Signature (s) :

Maison Des Lycéens



La Maison des Lycéens est une association de type loi 1901 à but non lucratif.

Sa fonction est de permettre aux lycéens de découvrir et de pratiquer des activités intellectuelles, manuelles ou sportives en dehors des enseignements. Elle remplit donc une mission très importante de formation et de responsabilité des adolescents.

Elle se propose d'offrir, à tout groupe d'élèves qui le souhaite, les moyens techniques et financiers (ainsi que l'encadrement) pour mettre en place une activité qui les intéresse. La fête du lycée est organisée et gérée dans le cadre de la MDL.

L'adhésion à l'association ainsi que la participation aux activités de « club » sont facultatives. Elles ne peuvent cependant fonctionner qu'avec la volonté et le dynamisme de chacun.

Le conseil d'administration qui gère la MDL est composé majoritairement d'élèves.



La MDL participe également :

- au financement des voyages (aides pour les adhérents supérieures ou égales au prix de la cotisation)
- à des actions de solidarité
- à l'achat de divers matériels (pour les clubs et activités diverses)



Les recettes de la MDL proviennent de :

- subvention de la région en fonction des projets
- ventes diverses (cafétéria, photos scolaires, madeleine, boutique...)
- et surtout des cotisations de ses membres

**La cotisation pour l'année 2020/2021 est fixée à 10,00 Euros.
Elle sera réglée par un chèque de 10,00 € à l'ordre de la MDL Lycée A. Theuriet.**

Ce chèque (MDL) sera versé au moment de l'inscription (ou de la réinscription).

✂-----Remplir ce coupon et joindre le chèque-----

NOM (de l'élève) : **Classe**

Prénoms :

à la rentrée 2020 :

2^{nde}

1^{ère}

Terminale

À.....,le.....

Signature :